



Délibération n° DEL_CC_2024_049

- oOo -

Séance du lundi 8 avril 2024

- oOo -

Nombre de membres : 43			Sur convocation individuelle en date du 22 mars 2024
Pour	Abstention(s)	Contre	L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril, à 14 h 30
41	0	0	Le conseil communautaire s'est réuni à la Salle des fêtes du Plan du Castellet, sous la Présidence de Blandine MONIER, la Présidente,
Service instructeur : Finances / Fiscalité / Subventions / CRTE Resp exécution : Camille PELLEGRIN			<p>Sont présents : MONIER Blandine, VERDUYN Hélène, ARNAUD Suzanne, CASTELL René, JOSEPH Jean-Paul, FRIEDLER Edouard, AUBERT Patricia, CANOLLE Muriel, GRANET Jean-Luc, MAZELLA Fanny, ALSTERS Daniel, THIBAUX Eliane, SAMAT Andrée, FERRARA Louis, GUIROU Pascale, JOANNON Bruno, GOHARD Chrystelle, LARLET-LOIR Evelyne, SERGENT Christine, DELEDDA Robert, BONIFAY Corinne, TEYSSIER Jean, NOEL Nathalie, LONG Sophie, SALLES Michèle, PERRIER Gérard, CORTY Ludivine, REYNARD Yves, BOURON Valérie, ROCHETEAU Philippe, MIGLIACCIO Eric, COTTEREAU Roger</p> <p>Sont représentés : JOURDAN René donne procuration à DELEDDA Robert, BARTHELEMY Philippe donne procuration à SAMAT Andrée, PORCU Robert donne procuration à MAZELLA Fanny, DE PERETTI Carole donne procuration à THIBAUX Eliane, DE MARIA Luc donne procuration à CANOLLE Muriel, MAUBE Yvan donne procuration à ARNAUD Suzanne, SERRES Danielle donne procuration à FRIEDLER Edouard, CAULET Laurent donne procuration à CORTY Ludivine, BAYLE Marc donne procuration à TEYSSIER Jean</p> <p>Sont excusés : GUEREL Emilie</p> <p>Sont absents : GARCIA Gilles</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Patricia AUBERT</p>

RAPPORTEUR Madame Blandine MONIER

OBJET Budget annexe des transports - Budget primitif 2024

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 à la séance du Conseil communautaire du 11 mars 2024 ;

Vu la délibération n° CC_2023_165 en date du 04 décembre 2023 précisant les crédits provisoires d'investissement pour 2024 et la délibération complémentaire n° CC_2024_003 du 11 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation du projet de Budget Primitif du budget annexe des transports pour l'exercice 2024 présenté ce jour au Conseil communautaire et joint à la présente délibération.

Le rapporteur demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la proposition de Budget Primitif du budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume telle que présentée dans le projet joint à la présente délibération.

Les différents postes de dépenses et de recettes sont détaillés en section de fonctionnement et en section d'investissement pour un montant total de :

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes	6 013 715,40 €
Dépenses	6 013 715,40 €

➤ **Section d'investissement :**

Recettes	1 274 034,30 €
Dépenses	1 274 034,30 €

Soit un total de 7 287 749,70 €

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le rapporteur propose au Conseil communautaire :

Article 1 : D'approuver les montants définis ci-dessus pour le Budget Primitif du budget annexe des transports pour l'exercice 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER l'exposé ci-dessus : approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance du conseil communautaire le 8 avril 2024.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Le

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Blandine MONIER



Patricia AUBERT,

Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

Numéro SIRET
24830039400082

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME

POSTE COMPTABLE DE : SAINT CYR SUR MER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget primitif

BUDGET : TRANSPORT CASSB (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget **AR Prefecture** 3

II - Présentation générale du budget 2024_049-BF

A1 - Vue d'ensemble - Sections **Recu le 17/04/2024** 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 23

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 27

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 28

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 29

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 30

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 31

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 32

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 33

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 34

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 36

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

~~AR Prefecture~~

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :- BF
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
 (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
AR Prefecture		EXPLOITATION	
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_045 BP Recu le 17/04/2024		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 013 715,40	3 833 596,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 180 119,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		6 013 715,40	6 013 715,40
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 263 196,00	1 249 135,53
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	10 838,30	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 24 898,77
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 274 034,30	1 274 034,30
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		7 287 749,70	7 287 749,70

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

AR Prefecture DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	083-248300394-202410408-DEL_CC_2024_049-DFP Reçu le 17/04/2024					
011	Charges à caractère général	4 028 678,26	0,00	4 356 454,37	4 356 454,37	4 356 454,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	218 000,00	0,00	267 052,00	267 052,00	267 052,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	132 415,90	132 415,90	132 415,90
Total des dépenses de gestion des services		4 247 678,26	0,00	4 760 922,27	4 760 922,27	4 760 922,27
66	Charges financières	8 607,51	0,00	8 107,60	8 107,60	8 107,60
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	550,00	550,00	550,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 271 285,77	0,00	4 784 579,87	4 784 579,87	4 784 579,87
023	Virement à la section d'investissement (6)	705 435,41	0,00	1 174 135,53	1 174 135,53	1 174 135,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	62 800,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		768 235,41	0,00	1 229 135,53	1 229 135,53	1 229 135,53
TOTAL		5 039 521,18	0,00	6 013 715,40	6 013 715,40	6 013 715,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 013 715,40
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	173 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	1 500 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 321 300,00	0,00	1 302 000,00	1 302 000,00	1 302 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 994 300,00	0,00	3 232 000,00	3 232 000,00	3 232 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 994 300,00	0,00	3 832 000,00	3 832 000,00	3 832 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 370,00	0,00	1 596,00	1 596,00	1 596,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 370,00	0,00	1 596,00	1 596,00	1 596,00
TOTAL		2 995 670,00	0,00	3 833 596,00	3 833 596,00	3 833 596,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 180 119,40
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 013 715,40
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 227 539,53
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les dotations nouvelles.

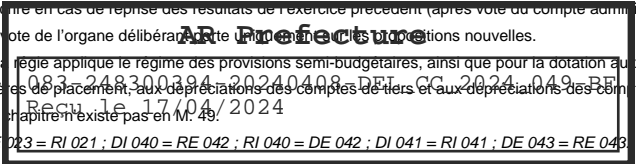
(4) Si la commune applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, des immobilisations financières, des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes de tiers financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

AR Prefecture DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
083-248300394-2024-0408-DEL_CC_2024-019-BP	Reçu le 17/04/2024	0,00				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	8 630,00	0,00	199 219,68	199 219,68	199 219,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	8 630,00	10 838,30	899 834,00	899 834,00	910 672,30
	Total des dépenses d'équipement	8 630,00	10 838,30	1 199 053,68	1 199 053,68	1 209 891,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 235,41	0,00	42 546,32	42 546,32	42 546,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	42 235,41	0,00	42 546,32	42 546,32	42 546,32
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	868 592,81	10 838,30	1 241 600,00	1 241 600,00	1 252 438,30
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 370,00		1 596,00	1 596,00	1 596,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	21 370,00		21 596,00	21 596,00	21 596,00
	TOTAL	889 962,81	10 838,30	1 263 196,00	1 263 196,00	1 274 034,30

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 274 034,30
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	107 511,43	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	107 511,43	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	107 511,43	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	705 435,41		1 174 135,53	1 174 135,53	1 174 135,53

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	62 800,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		788 235,41		1 249 135,53	1 249 135,53	1 249 135,53
TOTAL		895 746,84	0,00	1 249 135,53	1 249 135,53	1 249 135,53
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						24 898,77
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 274 034,30

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 227 539,53
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

AR Prefect DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	083-2483003-EXPLOITATION-DEL CC 2024			
011	Charges à caractère général	4 356 454,37		4 356 454,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	267 052,00		267 052,00
014	Atténuations de produits	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	132 415,90		132 415,90
66	Charges financières	8 107,60	0,00	8 107,60
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	550,00	55 000,00	55 550,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 174 135,53	1 174 135,53
	Dépenses d'exploitation – Total	4 784 579,87	1 229 135,53	6 013 715,40

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 013 715,40
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 596,00	1 596,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	42 546,32	0,00	42 546,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	910 672,30		910 672,30
20	Immobilisations incorporelles (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	199 219,68	20 000,00	219 219,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 252 438,30	21 596,00	1 274 034,30

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 274 034,30
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

AR Préfecture RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	083-248300394-20240109-REL_CC_2024_049-RE Reçu le 17/04/2024			
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	180 000,00		180 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	1 750 000,00		1 750 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 302 000,00		1 302 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	600 000,00	1 596,00	601 596,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 832 000,00	1 596,00	3 833 596,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 180 119,40
---	---	---------------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 013 715,40
---	---	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		55 000,00	55 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 174 135,53	1 174 135,53
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 249 135,53	1 249 135,53

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	24 898,77
---	--	------------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
---	------------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 274 034,30
---	---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

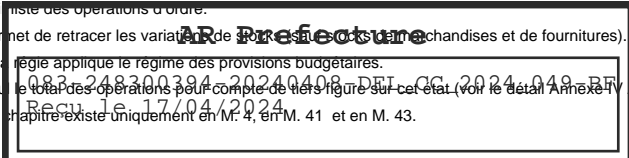
(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (matières premières, marchandises et de fournitures).

(4) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe Y 17).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Reçu le 17/04/2024 Charges à caractère général (5) (6)	4 028 678,26	4 356 454,37	4 356 454,37
606	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	20 000,00	20 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 100,00	25 000,00	25 000,00
6064	Fournitures administratives	450,00	335,00	335,00
6068	Autres matières et fournitures	109,50	417,00	417,00
611	Sous-traitance générale	5 500,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	44 075,70	48 000,00	48 000,00
617	Etudes et recherches	65 900,00	82 202,50	82 202,50
618	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	643 178,26	56 499,87	56 499,87
6236	Catalogues et imprimés	7 242,50	44 000,00	44 000,00
6247	Transports collectifs personnel	3 218 924,30	3 563 000,00	3 563 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	39 000,00	39 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	18 000,00	18 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 198,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres	25 000,00	444 000,00	444 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	218 000,00	267 052,00	267 052,00
6218	Autre personnel extérieur	48 000,00	85 000,00	85 000,00
6331	Versement de mobilité	1 000,00	655,00	655,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	411,00	411,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	1 810,00	1 810,00
6411	Salaires, appointements, commissions	130 840,00	90 852,00	90 852,00
6413	Primes et gratifications	0,00	30 817,00	30 817,00
6414	Indemnités et avantages divers	100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 660,00	12 693,00	12 693,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 600,00	31 748,00	31 748,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	8 300,00	7 338,00	7 338,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	600,00	1 205,00	1 205,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	523,00	523,00
6478	Autres charges sociales diverses	800,00	4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	5 000,00	5 000,00
739	Restitut° taxe Versement mobilité	0,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	132 415,90	132 415,90
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	132 415,90	132 415,90
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 247 678,26	4 760 922,27	4 760 922,27
66	Charges financières (b) (8)	8 607,51	8 107,60	8 107,60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 717,63	8 218,60	8 218,60
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-110,12	-111,00	-111,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	13 000,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	550,00	550,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	550,00	550,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		4 271 285,77	4 784 579,87	4 784 579,87
023	Virement à la section d'investissement	705 435,41	1 174 135,53	1 174 135,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	62 800,00	55 000,00	55 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	62 800,00	55 000,00	55 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		768 235,41	1 229 135,53	1 229 135,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		768 235,41	1 229 135,53	1 229 135,53
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 039 521,18	6 013 715,40	6 013 715,40

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
----------------	-------------	-----------------------------------	----------------------------	----------

=

AR Prefecture		TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 013 715,40
---------------	--	---	--	---------------------

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 741,41
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1 852,41
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-111,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		III		
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES		A2		
Chap / art (1)	AR Prefecture Libelle (1) 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF Recu le 17/04/2024			
		Pour mémoire budget précédent (2)		
		Propositions nouvelles (3)		
		Vote (4)		
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	173 000,00	180 000,00	180 000,00
7061	Transport de voyageur	173 000,00	180 000,00	180 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	1 500 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
734	Versement de mobilité	1 500 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
74	Subventions d'exploitation	1 321 300,00	1 302 000,00	1 302 000,00
7471	Subv. exploitat° État	19 000,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	1 302 300,00	1 302 000,00	1 302 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 994 300,00	3 232 000,00	3 232 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	600 000,00	600 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	600 000,00	600 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 994 300,00	3 832 000,00	3 832 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 370,00	1 596,00	1 596,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 370,00	1 596,00	1 596,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 370,00	1 596,00	1 596,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 995 670,00	3 833 596,00	3 833 596,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		2 180 119,40
		=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		6 013 715,40

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF Reçu le 17/04/2024 Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	100 000,00	100 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	8 630,00	199 219,68	199 219,68
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	199 219,68	199 219,68
2188	Autres immobilisations corporelles	8 630,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
9125	Opération d'équipement n° 9125 (5)	0,00	834,00	834,00
9177	Opération d'équipement n° 9177 (5)	29 361,60	38 000,00	38 000,00
9301	Opération d'équipement n° 9301 (5)	390 000,00	300 000,00	300 000,00
9302	Opération d'équipement n° 9302 (5)	93 365,80	30 000,00	30 000,00
9303	Opération d'équipement n° 9303 (5)	205 000,00	331 000,00	331 000,00
9304	Opération d'équipement n° 9304 (5)	100 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement		826 357,40	1 199 053,68	1 199 053,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	42 235,41	42 546,32	42 546,32
1641	Emprunts en euros	42 235,41	42 546,32	42 546,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		42 235,41	42 546,32	42 546,32
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		868 592,81	1 241 600,00	1 241 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 370,00	1 596,00	1 596,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 370,00	1 596,00	1 596,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 370,00	1 596,00	1 596,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		21 370,00	21 596,00	21 596,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		889 962,81	1 263 196,00	1 263 196,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	10 838,30
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 274 034,30
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 511,43	0,00	0,00
1068	Autres réserves	107 511,43	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		107 511,43	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		107 511,43	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	705 435,41	1 174 135,53	1 174 135,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	62 800,00	55 000,00	55 000,00
28031	Frais d'études	1 088,00	1 088,00	1 088,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 851,00	6 076,00	6 076,00
28128	Aménagement Autres terrains	25 898,00	19 145,00	19 145,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	35,00	35,00	35,00
28151	Installations complexes spécialisées	17 846,00	12 099,00	12 099,00
28183	Matériel de bureau et informatique	12 082,00	16 557,00	16 557,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		768 235,41	1 229 135,53	1 229 135,53
041	Opérations patrimoniales (8)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		788 235,41	1 249 135,53	1 249 135,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		895 746,84	1 249 135,53	1 249 135,53

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		24 898,77
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 274 034,30

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9125 (1)
LIBELLE : MOBILIER DE BUREAU ET ASSIMILES
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 Reçu le 17/04/2024
 Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	834,00	b 834,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	834,00	834,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	834,00	834,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b)	-834,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9177 (1)
LIBELLE : BILLETIQUE INFORMATISEE
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		107 720,14	a 646,80	38 000,00	b 38 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	58 049,44	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	58 049,44	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 670,70	646,80	8 000,00	8 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	49 670,70	646,80	8 000,00	8 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-38 646,80
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9301 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC PARKING
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		521 849,73	a 6 857,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	521 849,73	2 738,00	0,00	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	438 942,18	2 738,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	82 907,55	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 119,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2312	Terrains	0,00	4 119,00	300 000,00	300 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-306 857,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9302 (1)
LIBELLE : PARKING RELAIS ROUTE DES SOURCES
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		93 311,90	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	93 311,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	93 311,90	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2312	Terrains	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 000,00
---	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9303 (1)
LIBELLE : ARRÊT DE BUS
 AR Prefectur
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 Reçu le 17/04/2024
 Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	331 000,00	b 331 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	306 000,00	306 000,00	0,00
2312	Terrains	0,00	0,00	306 000,00	306 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-331 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9304 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PISTES CYCLABLES
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		816,00	a 3 334,50	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	816,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	816,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 334,50	180 000,00	180 000,00	0,00
2312	Terrains	0,00	3 334,50	180 000,00	180 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-203 334,50
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					887 402,00									
1641 Emprunts en euros (total)					887 402,00									
MON524080EUR (TRANSP.-2018-01)	Caisse Française de Financement Local	20/12/2018	21/01/2019	01/05/2019	237 402,00	F	FIXE	1,630	1,675		T	C	O	A-1
MON530707EUR (TRANSP.-2019-01)	Caisse Française de Financement Local	30/07/2019	05/09/2019	01/01/2020	650 000,00	F	FIXE	1,020	1,039		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - TRANSPORT CASSB - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					887 402,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		711 391,90					42 546,32	8 218,60	0,00	1 741,41
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		711 391,90					42 546,32	8 218,60	0,00	1 741,41
MON524080EUR (TRANSP.-2018-01)	N	0,00	A-1	181 018,93	15,08	F	FIXE	1,630	11 870,12	2 925,88	0,00	467,18
MON530707EUR (TRANSP.-2019-01)	N	0,00	A-1	530 372,97	15,75	F	FIXE	1,020	30 676,20	5 292,72	0,00	1 274,23
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		711 391,90					42 546,32	8 218,60	0,00	1 741,41

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	711 391,90	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
AR Prefecture	
083-248300394-202404-DA	
Reçu le 17/04/2024	
A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES	
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2019-12-09

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	ÉTUDES AMORTISSABLES	5	07/12/2020
L	FRAIS INSERTION AMORTISSABLES	5	07/12/2020
L	CONCESSION ET DROITS ASSIMILÉS (LOGICIEL-LICENCE)	10	07/12/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	07/12/2020
L	BÂTIMENTS (STATIONS)	35	07/12/2020
L	INSTALLATIONS STATIONS	20	07/12/2020
L	INFRASTRUCTURES	30	07/12/2020
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	30	07/12/2020
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	07/12/2020
L	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	30	07/12/2020
L	INSTALLATIONS À CARACTÈRE SPÉCIFIQUE (SYSTÈME TOSA)	8	07/12/2020
L	AUTOBUS + AGENCEMENTS + MATÉRIEL EMBARQUÉ	15	07/12/2020
L	VÉHICULES DE SERVICES + MATÉRIEL EMBARQUÉ	5	07/12/2020
L	AGENCEMENTS DE VÉHICULES DE SERVICE	5	07/12/2020
L	MATÉRIEL DE BUREAU	5	07/12/2020
L	MATÉRIEL INFORMATIQUE	3	07/12/2020
L	MOBILIER	10	07/12/2020
L	AUTRES IMMOBILISATIONS	10	07/12/2020
L	FRAIS RELATIFS AUX DOCUMENTS D URBANISME	10	07/12/2020

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS						A3.1
AR - Préfecture						
A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS						
083-248300394-2024-0418-ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS Reçu le 17/04/2024						
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	550,00		0,00	550,00	0,00	550,00
Provision pour dépréciation	550,00	08/04/2024	0,00	550,00	0,00	550,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	550,00		0,00	550,00	0,00	550,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	24 898,77	24 898,77
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-10 838,30	-10 838,30
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	14 060,47	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	14 060,47	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	14 060,47	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	44 142,32	44 142,32
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 229 135,53	1 229 135,53
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 184 993,21	1 184 993,21

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.2	
AR Prefecture			
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		44 142,32	44 142,32
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		42 546,32	42 546,32
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	42 546,32	42 546,32
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 596,00	1 596,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 596,00	1 596,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.3	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			
AR Prefecture			
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) a + b		1 229 135,53	III 1 229 135,53
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 229 135,53	1 229 135,53
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 088,00	1 088,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 076,00	6 076,00
28128	Aménagement Autres terrains	19 145,00	19 145,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	35,00	35,00
28151	Installations complexes spécialisées	12 099,00	12 099,00
28183	Matériel de bureau et informatique	16 557,00	16 557,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 174 135,53	1 174 135,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT						B2.2
AR Prefecture						
B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT						
083-24630-139-20240408-DRH-CC-2024-149-18	Reçu le	17/04/2024	Montant des AE		Montant des CP	
N° ou intitulé de l'AE	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022/C/2022 ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PdM	114 000,00	0,00	114 000,00	31 797,50	82 202,50	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	673	0,00	332-8-2°	CDD A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

AR Prefecture
Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0 VOTES : Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 JOURDAN René	
02 VERDUYN Hélène	
03 ARNAUD Suzanne	
04 BARTHELEMY Philippe	
05 CASTELL René	
06 JOSEPH Jean-Paul	
07 FRIEDLER Edouard	
08 AUBERT Patricia	
09 ALSTERS Daniel	
10 CANOLLE Muriel	
11 GRANET Jean-Luc	
12 MAZELLA Fanny	
13 PORCU Robert	
14 DE PERETTI Carole	
15 THIBAUX Eliane	
16 MIGLIACCIO Eric	
17 DE MARIA Luc	
18 COTTEREAU Roger	
19 GARCIA Gilles	
20 SAMAT Andrée	
21 FERRARA Louis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

22	GUIROU Pascale	
23	CAVON Bruno	
24	GOHARD Chrystelle	
25	MAUBE Yvan	
26	LARLET-LOIR Evelyne	
27	DELEDDA Robert	
28	SERGENT Christine	
29	BONIFAY Corinne	
30	TEYSSIER Jean	
31	NOEL Nathalie	
32	LONG Sophie	
33	SERRES Danielle	
34	CAULET Laurent	
35	CORTY Ludivine	
36	PERRIER Gérard	
37	SALLES Michèle	
38	REYNARD Yves	
39	BOURON Valérie	
40	ROCHETEAU Philippe	
41	GUEREL Emilie	
42	BAYLE Marc	

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
 17/04/2024

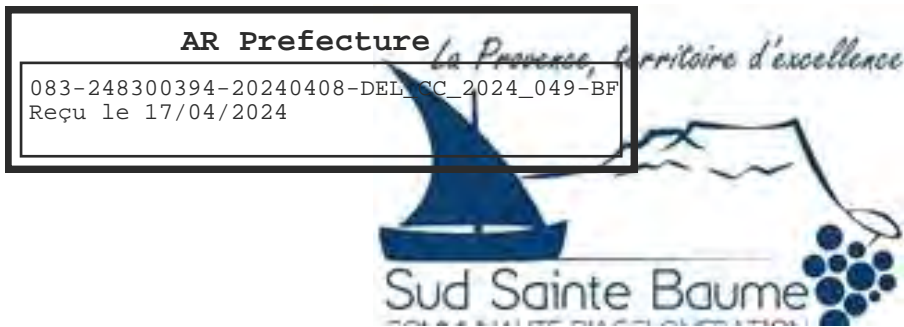
Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 avril 2024

NOTE DE PRESENTATION

DES PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux élus d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Par cet acte, l'exécutif, à savoir Madame la Présidente, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se distingue par deux sections :

- La section de fonctionnement qui gère les affaires courantes –
- La section d'investissement qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Pour rappel la CASSB pour gérer l'ensemble de ses compétences est dotée de 8 budgets :

➤ Le budget principal :

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Le budget principal de la CASSB prend notamment en charge l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

➤ **7 budgets annexes :**

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence, conformément à l'article L.2221.4 du CGCT.

- Le budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Le budget annexe de l'eau
- Le budget annexe de l'assainissement
- Le budget annexe de l'assainissement non collectif
- Le budget annexe des transports
- Le budget annexe du tourisme
- Le budget annexe gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)

La CASSB travaille ses budgets de manière à ce qu'ils s'équilibrent en section de fonctionnement sans affectation du résultat. Cela permet de garantir une gestion saine en anticipant de manière prospective une dégradation de l'épargne de gestion d'un budget par anticipation.

En effet, si un budget a besoin pour s'équilibrer, notamment en fonctionnement, de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, cela signifie que les recettes ne sont pas suffisantes et/ou que les dépenses sont trop élevées. Cette alerte permet à l'exécutif de mener les réflexions nécessaires pour entamer une politique financière corrective.

Le budget 2024 de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) organisé lors du Conseil Communautaire le 11 mars 2024. Certains ajustements ont été faits au regard des éléments nouveaux intervenus entre temps (bases fiscales notamment).

Dans une perspective de généralisation du compte financier unique, il a été décidé d'adopter préalablement une instruction budgétaire et comptable commune à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements. Pour cette raison, le référentiel budgétaire et comptable dénommé M 57 est devenu obligatoire pour toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2024. Ce référentiel abroge la presque totalité des autres instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61, M71, M831 et M832). Ce nouveau référentiel

offre de plus grands marges de manœuvre aux collectivités en favorisant une gestion pluriannuelle et une meilleure fongibilité des crédits.

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF

Reçu le 17/04/2024

Le budget principal et les budgets annexes de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, de la GEMAPI et du tourisme, précédemment gérés avec le nomenclature M14, sont présentés désormais sous le référentiel M57. Les nouvelles maquettes budgétaires apportent une approche différente mais également quelques problématiques de mise en place, avec notamment des annexes ne se générant pas correctement (annexes IV-B8, IV-C -1 et IV-D3). Les services de la Préfecture connaissent ces problématiques qui seront résolues prochainement.

Ce changement de référentiel a également pour conséquence de porter le délai de convocation de l'assemblée pour le vote du budget à 12 jours au lieu de 5, par analogie avec les métropoles.

Ces projets de budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes sont soumis au vote du conseil communautaire ce 08 avril 2024.

Ils ont été élaborés sur la base d'éléments contextuels et structurels fortement contraints en intégrant les dispositions des lois finances pour 2024.

En synthèse, Le montant du budget consolidé total de l'EPCI s'élève à environ 148 millions d'euros

- 103 M€ en fonctionnement
- 46 M€ en investissement

Enfin, ces budgets 2024 se déclinent dans un cadre de gestion serré et prudent.

Les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ont été élaborés avec les bases fiscales notifiées reçues le 15 mars 2024, et des taux de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires réévaluées.

- L'augmentation des taux de fiscalité permet de faire face à la rigidité des comptes de la CASSB et au poids des versements à l'Etat et aux communes membres (57% des dépenses réelles de fonctionnement) mais également aux obligations conjoncturelles pour l'exercice 2024, telles que la dissolution du Groupement d'Intérêt Public Grand prix de France ou encore les études liées à la planification territoriale (Conférence intercommunale sur le logement, PCAET, PLH, PIDAF, OPAH, PAPI, amélioration des conditions d'accès au Parc d'activité du plateau de Signes) etc... . Cela permet également de financer un programme de dépenses d'équipement élevé sans faire appel à l'emprunt.
- Dans l'attente de la notification des dotations par la Préfecture, les dotations sont estimées selon la loi de finances pour 2024 et la tendance observée.
- Les recettes de fonctionnement ont été recalculées au plus juste. Les dépenses de fonctionnement intègrent une augmentation globale au regard de l'inflation et de la forte augmentation du coût de l'énergie.
- Les résultats de l'exercice 2023 sont pris en compte dans les projets présentés. Les budgets primitifs intègrent donc les résultats de clôture de l'exercice précédent et prennent en compte les Restes à Réaliser (RAR).
- Des provisions semi-budgétaires pour dépréciations (selon les demandes du Service de Gestion Comptable) et pour risques et charges (selon les dossiers en cours) sont mises en place sur les budgets concernés. Les provisions pour litiges et contentieux servent à anticiper la charge probable d'un litige, à hauteur du risque estimé. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs. Ces provisions sont particulièrement pertinentes dans le cadre de la dissolution du GIP Grand Prix de France.
- Le travail sur les subventions s'est fortement accentué et de nombreuses demandes sont en cours. Seules les subventions ayant fait l'objet d'une attribution à ce jour ont été inscrites.
- L'absence de recours à l'emprunt permet à la CASSB de maintenir un plafond d'endettement largement inférieur au seuil de 12 ans fixé pour le bloc communal, y compris de façon consolidée.

AR Prefecture **A- BUDGET PRINCIPAL 2024**

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 49 840 052,93 €**
- **Investissement : 22 489 278,79 €**
- **Soit un total de : 72 329 331,72 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	10 597 985,24
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 3 753 706,71
Solde global de clôture 2023	6 844 278,53

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent globalement à 42,84 M€.

A la différence du ROB, les recettes fiscales ont été évaluées à partir des bases notifiées reçues dans l'intervalle. Cela permet de supprimer complètement l'emprunt d'équilibre en section d'investissement en augmentant le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Seules les dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI n'ont pas été encore notifiées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

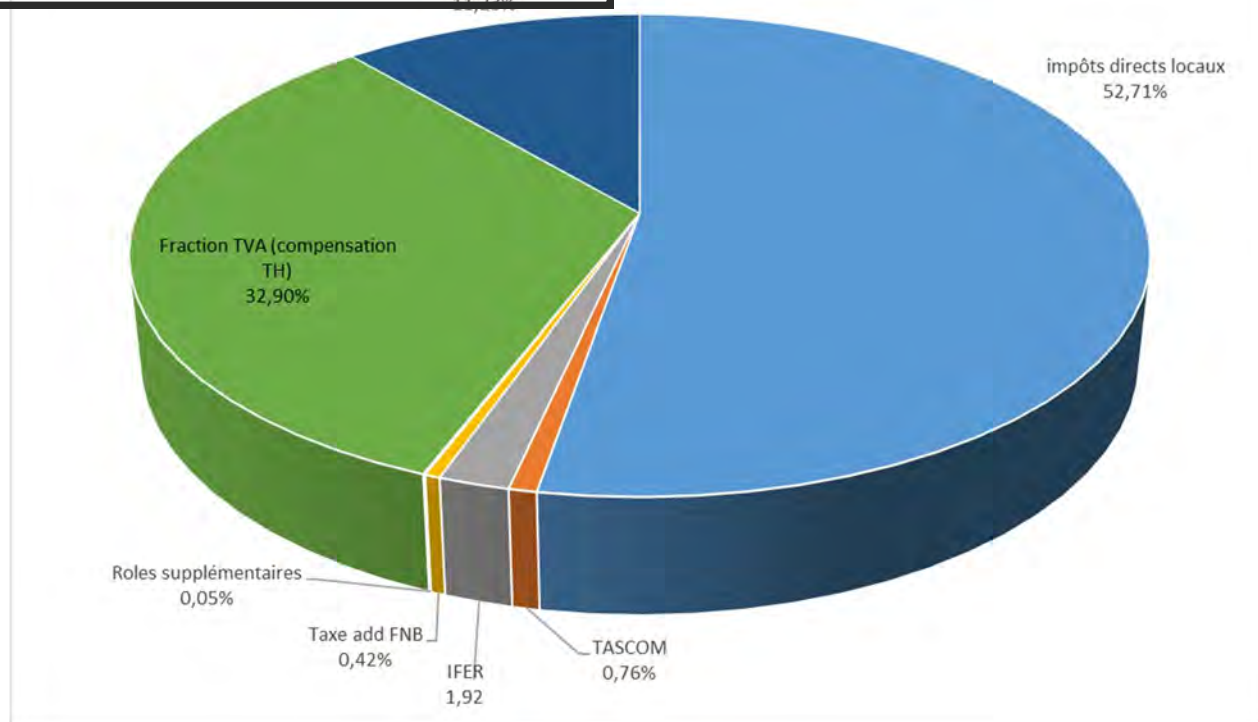
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	% évol.
013	Atténuation de charges	30 000,00	24 000,00	-25,00
70	Produits services	335 000,00	308 700,00	-8,52
73	Impôts et taxes	30 412 220,00	36 484 918,00	16,64
74	Dotations et participations	6 014 570,00	5 996 538,00	-0,30
75	Autres produits de gestion courante	1 514 100,00	9 000,00	-16 723,33
	Total des recettes de gestion courante	38 305 890,00	42 823 156,00	10,55
76	Produits financiers	20 328,07	18 685,40	-8,79
77	Produits exceptionnels (hors cession)	5 000,00	0,00	NC
	Total des recettes réelles de fonctionnement	38 331 218,07	42 841 841,40	10,53
042	Opé entre sections	33 250,00	153 933,00	78,40%
	Total des recettes d'ordre	33 250,00	153 933,00	78,40
	TOTAL RECETTES	38 364 468,07	42 995 774,40	10,77

La fiscalité en pourcentage

AR Préfecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

Fraction de TVA
compensation CVAE



- Fiscalité directe locale (Taxe foncière (TFB), taxe sur le foncier non bâti (FNB)):

- Bases notifiées ;
- Taux de TFB à 2%
- Taux de TFNB à 4%
- Taux de THRS à 10 %

Pour rappel, les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmentent en 2024 pour faire face notamment aux nouvelles dépenses de fonctionnement mais également à un programme d'investissement important (14,68 M€) sans avoir recours à l'emprunt qui reste onéreux.

A titre d'information, les taux des EPCI voisins sont les suivants :

	TFPB	TFPNB	THRS
Métropole Aix-Marseille	2,59%	2,78%	12,39 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	5%	10,13%	10,11%
CA Provence verte	1,95%	10,69%	8,50%
CC Vallée du Gapeau	3%	4,03%	7,22%

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

- Revalorisation des bases minimales (délibération du conseil communautaire le 25 septembre 2023) et revalorisation de la loi de Finances 2024, soit 1 600 K€ de produit supplémentaire notifié;

- Maintien du taux au même niveau que 2023 (25,44%).

AR Préfecture

093-248300394-20240408-DEI-CC-2024-048-BF
Reçu le 17/04/2024

- Taxe Sur les Surfaces Commerciales et sur les Entreprises de Réseau : le montant notifié de 701 K€ est en légère hausse comparé à 2023.

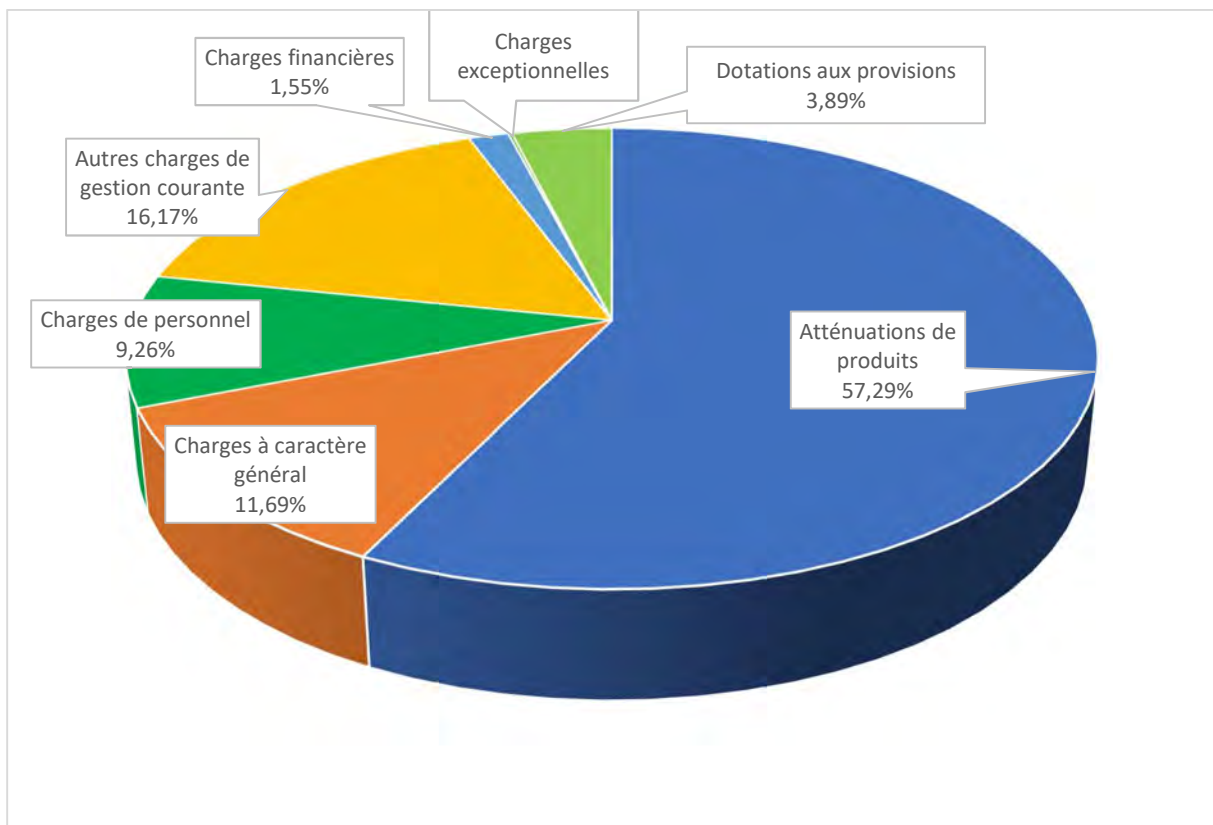
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) le montant notifié de 277 K€ est en légère baisse comparé à 2023.
- Les fractions notifiées de TVA en compensation de suppression de la taxe d'habitation et en compensation de la CVAE sont en hausse. Malgré cela, des régularisations à la baisse des montants perçus en 2023 sont attendues.
- Dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI

Les dotations sont légèrement à la baisse conformément à la Loi de Finances 2024 et dans l'attente des éléments qui seront transmis par la Préfecture prochainement.

2. Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses réelles est estimé à 34,68 M€.

La répartition 2024 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :



Les versements de fiscalité auprès de l'Etat les attributions de compensation versées aux communes membres ainsi que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales demeurent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent une somme totale de 19, 870 M€, soit 57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces chiffres montrent la rigidité des dépenses de la CASSB et des marges de manœuvres financières et budgétaires très réduites pour l'EPCI.

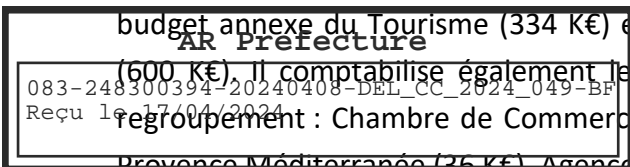
L'évolution 2024 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	% évol.
011	Charges à caractère général	3 172 765,10	4 055 943,99	27,84
012	Charges de personnel	3 022 000,00	3 212 080,00	6,29
014	Atténuations de produits	19 538 602,40	19 870 747,00	1,70
65	Autres charges de gestion courante	7 000 876,00	5 607 548,00	-19,90
Total dépenses de gestion courante		32 734 243,50	32 746 318,99	0,04
66	Charges financières	533 496,68	537 636,13	0,78
67	Charges exceptionnelles	0,00	50 000,00	NC
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 350 500,00	NC
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 267 740,18	34 684 455,12	4,26
023	Virement à la SI	6 699 026,56	12 895 914,81	92,50
042	Opé entre sections	1 976 862,00	2 259 683,00	14,31
Total des dépenses d'ordre		8 675 888,56	15 155 597,81	74,69
TOTAL DEPENSES		41 943 628,74	49 840 052,93	18,83

Les principales variations se déclinent comme suit :

- L'augmentation des charges à caractère général tient compte des augmentations liées à la révision de marchés, à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie ainsi que des études liées à la planification territoriale. Egalement, pour un fonctionnement optimal de la communauté d'agglomération de nouveaux dossiers sont pris en charge (communication renforcée, assistances sur certains dossiers, mise en place badgeuse, travaux de voirie et de pluvial en fonctionnement...);
- L'augmentation des charges de personnel intègre la nouvelle revalorisation du point d'indice en année pleine et les nouveaux recrutements ;
- Le chapitre des atténuations de produits, qui comptabilise les attributions de compensation versées aux communes et les versements de fiscalité auprès de l'Etat, prend en compte une légère augmentation du FPIC de 50 k€ dans l'attente des montants notifiés, ainsi qu'une marge de prudence sur les attributions de compensations dans l'attente des calculs et décisions issus de la CLECT 2024.
- Le chapitre « Autres charges de gestion courante » comptabilise notamment la contribution au SDIS (3,68 M€), le versement d'une subvention d'équilibre versée au



budget annexe du Tourisme (334 K€) et désormais au budget annexe des transports (600 K€). Il comptabilise également les participations aux différents organismes de regroupement : Chambre de Commerce et d'Industrie (140 k€), syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée (35 K€), Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise (49€), Parc Naturel Régional de la Sainte Baume (40 K€), les indemnités des élus (343 K€).

Avec le passage à la nomenclature M57, le chapitre 67 n'enregistre plus que les éventuelles annulations de titres des années antérieures. C'est le chapitre 65 qui enregistrera les autres écritures qui seraient exceptionnelles d'où l'inscription de crédits supplémentaires par sécurité.

- Remboursement des charges financières 537 K€. Des crédits supplémentaires sont inscrits par prudence pour faire face à l'augmentation des taux variables ;
- Comme indiqué ci-dessus, le chapitre de dépenses exceptionnelles n'enregistre plus que les annulations de titres des années antérieures. Une enveloppe est inscrite par prudence ;
- Mise en place des provisions pour risques contentieux et charges et pour dépréciation selon la demande su SGC Saint Cyr pour 1,35 M€.
- L'autofinancement prévisionnel est de 12,89 M€.

Il permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (2,052 M€) et de financer, en complément des recettes propres de la section d'investissement, de nouveaux investissements à hauteur de 14,84 M€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes

- Fonds de Compensation de la TVA prévu à 900 K€ ;
- Attributions de compensations négatives (versées par les communes membres) à hauteur de 401 K€ ;
- Subventions : 600 K€ sont attendus de la part du Ministère de l'intérieur pour la caserne de gendarmerie ; De nombreuses autres demandes de subventions sont en cours mais n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution ;
- L'inscription obligatoire au 1068 pour couvrir le besoin de financement issus des résultats 2023 pour 3,75 M€
- L'inscription en recettes et en dépenses au chapitre 45 du montant correspondant à la part incombant à la commune de Sanary-sur-Mer dans le cadre de la convention de

délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux aériens, d'eau brute et d'extension

AR Préfecture

de fibre dans le quartier Portissol

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF

Reçu le 17/04/2024

2. Dépenses

Les opérations d'équipement et les crédits de paiement des opérations gérées en AP/CP sont inscrits au budget pour un total de 14,840 M€, principalement répartis ainsi :

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9123 : Aménagement des bâtiments administratifs	218 000
Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	41 000
Opération 9126 : Voirie Communautaire	671 600
Opération 9127 : Matériels informatiques et bureautiques	165 000
Opération 9131 : Zone d'activité de Signes	350 000
Opération 9132 : Véhicules	50 000
Opération 9138 : PIDAF	493 500
Opération 9150 : Vidéoprotection LAPI	240 000
Opération 9151 : Aménagement CC2 Sanary	100 000
Opération 9152 : Gendarmerie du Beausset AP/CP	4 045 924
Opération 9161 : Aménagement rues Evenos	700 000
Opération 9162 : Mise en valeur musée Tauroentum AP/CP	1 907 028
Opération 9170 : Aménagement centre ancien Signes	40 000
Opération 9175 : Réseau Pluvial Divers Communes	1 753 800
Opération 9181 : Ecoles du numérique	300 000
Opération 9182 : Espaces sportifs Le Castellet	240 000
Opération 9183 : Complexe sportif La Cadière	50 000
Opération 9184 : Réaménagement quartier Portissol	190 000
Opération 9186 : Extension bâtiment administratif CASSB AP/CP	540 000
Opération 9187 : Centre d'exposition et promotion touristique AP/CP	500 000
Opération 9188 : Trx réseau pluvial quai De Gaulle Sanary AP/CP	300 000
Opération 9189 : Trx réseau pluvial littoral des Lecques Saint Cyr AP/CP	1 170 000
Opération 9190 : Programme d'Actions de Prévention des inondations AP/CP	199 000
Opération 9191 : Création pistes cyclables AP/CP	200 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	50 000
Chapitre 204 hors opération : subventions d'équipement	35 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	171 055
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	120 000
TOTAL en €	14 840 908

Deux nouvelles opérations ont été créés pour l'exercice 2024 :

1- AP n° 014-2024 : Etudes dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Recu le 17/04/2024

Ces études essentielles pour déterminer le montant du PPI du PAPI sont inscrites sur le budget principal. En effet, si les actions PAPI de travaux relèvent du budget GEMAPI, les actions PAPI d'études et d'animation relèvent du budget principal, au titre de la prévention des risques naturels.

2- AP n° 015-2024 : Création et travaux pistes cyclables du territoire

La mobilité et notamment les modes de déplacement doux dont un des axes prioritaires de notre plan de mobilité en cours d'élaboration ; à ce titre les pistes cyclables constituent un enjeu majeur pour notre territoire. De manière à identifier clairement ces investissements qui par nature en raison de leur complexité de mise en œuvre s'étalent sur plusieurs années, une Autorisation de Programme (AP) a été créée.

Pour les autres opérations d'investissement, sont particulièrement à noter :

- Outre la finalisation prochaine de la Gendarmerie et du Musée Tauroentum,
- L'effort important en matière de réseau pluvial sur l'ensemble des communes de notre territoire suite à la finalisation de notre schéma directeur,
- L'opération spécifique à Saint Cyr Sur Mer sur l'ensemble des réseaux humides avec pour objectif de préserver la qualité des eaux de baignade.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 1,014 M€ ;

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 2,52 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 12,9 M€ K€ provenant de la section de fonctionnement, la mise en réserves pour 3,75 M€, le FCTVA prévu à hauteur de 900 K€ ainsi que la subvention attribuée pour la construction de la gendarmerie pour 600 K€ et les attributions de compensations négatives pour 400 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

AR Prefecture **B. LES BUDGETS ANNEXES 2024**

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024
I- Budget Eau

Comme évoqué lors du DOB, le budget annexe de l'eau est toujours tendu. En exercice (c'est-à-dire sans reprise des excédents, ses recettes de fonctionnement équilibre tout juste les dépenses de fonctionnement et ne permettent pas de faire de virement à la section d'investissement, alors que les besoins révélés par la finalisation des schémas directeurs sont élevés. Le projet présenté ici prend en compte l'augmentation des tarifs proposée avec le vote de la délibération précédente.

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Exploitation : 7 924 831,62 €**
- **Investissement : 4 052 042,46 €**
- **Soit un total de : 11 976 874,08 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 458 131,62
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	1 387 787,61
Solde global de clôture 2023	2 845 919,23

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles estimatives de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La vente d'eau aux abonnés : 2,565 M€ ;
- Les taxes et redevances pour un total de : 3,735 M€ ;

Les dépenses réelles se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (4,7 M€) dont 2,1 M€ notamment pour l'achat de l'eau, 593 k€ de sous-traitance générale, 647 k€ de frais de réparations et d'entretien des réseaux et 531 k€ pour le reversement des redevances assainissement perçus;
- Charges de personnel : 481 K€ ;
- Atténuation de charges - versement de redevances agence de l'eau: 328 K€ ;
- Intérêts de la dette : 309 K€ ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 239 k€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,26 M€, elles concernent essentiellement les travaux nécessaires révélés par la finalisation des schémas directeurs, des travaux liés au renouvellement des réseaux ou au remplacement de canalisation sur l'ensemble du territoire de la CASSB.

Les principales opérations sont les suivantes :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	20 000
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	21 915
Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	1 667
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	6 500
Opération 9401 : Renouvellement compteurs (communes en régie)	25 000
Opération 9402 : Travaux Réservoirs	50 000
Opération 9403 : Extension et restructuration travaux réseaux AEP (toutes communes)	886 160
Opération 9404 : Travaux branchements (communes en régie)	125 000
Opération 9405 : Servitudes	2 500
Opération 9406 : Travaux forages sources et traitements	80 000
Opération 9407 : remplacement branchements plombs (Sanary)	372 000
Opération 9408 : travaux réseau eau potable Quai de Gaulle (Sanary)	300 000
Opération 9409 : travaux réseau eau potable Littoral des Lecques (Saint Cyr)	370 000
TOTAL en €	2 260 742

Les restes à réaliser s'élèvent à 604 K€ ;

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 976 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 239 k€ provenant de la section de fonctionnement et par l'excédent de financement issu des résultats reportés pour 1 992 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

II- Budget de l'Assainissement

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

• Exploitation :	10 454 766,79 €
AR Préfecture	
• Investissement :	11 706 282,75 €
083-248300394-202410498-DM Ec_2024-049-DF	
Reçu le 17/04/2024	
• Soit un total de :	22 161 049,54 €

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	7 999 154,26
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 2 925 387,47
Solde global de clôture 2023	5 073 766,79

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles de ce budget, qui s'élèvent à 5 181 K€, se déclinent comme suit :

- La redevance d'assainissement collectif à 531 k€ ;
- Autres taxes et redevances à 4 469 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 056 K€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 1 234 K€ dont 145 k€ de frais études et recherches, 210 K€ de sous-traitance générale et 660 k€ de reversement des redevances assainissement perçues pour le compte des délégataires ;
- Charges de personnel : 100 K€ ;
- Intérêts de la dette : 592 K€.

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 6 198 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 6,3 M€. Elles concernent essentiellement les travaux nécessaires révélés par la finalisation des schémas directeurs, à du renouvellement de collecteurs, du chemisage, la sécurisation de poste de relevage, la création ou extension de réseaux sur l'ensemble des communes du territoire.

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	834
Opération 9170 : Aménagement centre ancien de Signes	20 000
Opération 9501 : Extension et restructuration des réseaux	400 000
Opération 9502 : Réhabilitation des postes de relevage	415 000
Opération 9503 : Réhabilitation des collecteurs	780 500

Opération 9506 : Réhabilitation des émissaires et STEP	580 000
Opération 9508 : AP/CP Réhabilitation émissaires secondaires à Bandol	500 000
Opération 9509 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Quai de Gaulle à Sanary	678 261
Opération 9510 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Littoral des Lecques à Saint Cyr	880 250
Opération 9511 : AP/CP Réhabilitation de la STEP ZA de Signes	550 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	260 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	645 036
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	645 000
TOTAL en €	6 354 881

Le solde des restes à réaliser s'élèvent à 2 990 K€. Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 1,843 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 6 198 K€ provenant de la section de fonctionnement et par l'excédent de financement issu des résultats reportés.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

III- Budget de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 25 363 966,31 €**
- **Investissement : 4 415 086,34 €**
- **Soit un total de : 29 779 052,65 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat réporté inclus	5 875 237,39
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 1 006 271,08
Solde global de clôture 2023	4 868 966,31

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 25,36 M€. Elles proviennent notamment :

- du produit de la TEOM qui prend en compte la revalorisation des bases de 3,9%;

083-2488000
Reçu le 17/04/2024
840 K€.

- du produit de la redevance spéciale de collecte auprès des professionnels estimée à 840 K€.
- de la restitution par le Sittomat de la vente de ferraille et du soutien des éco-organismes estimé à 350 K€.
- du résultat reporté pour 4 868 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 22,05 M€.

Les charges à caractère générale sont en hausse et prennent en compte :

- La révision de prix du contrat de collecte des ordures ménagères pour 900 K€;
- Une augmentation du contrat de traitement des OM avec le SITTOMAT ;
- Une augmentation des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments et des biens mobiliers (fournitures de petit équipement notamment).

La masse salariale est en légère hausse en intégrant la nouvelle augmentation du point d'indice en année pleine.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 2 938 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipements sont prévues à hauteur de 3 163 K€. Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	3 000
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	20 000
Opération 9132 : Véhicules	610 000
Opération 9139 : Achet de Conteneurs	400 000
Opération 9140 : Construction et aménagement points apport volontaire	978 000
Opération 9163 : Autres bâtiments publics	663 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	30 200
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	238 800
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	220 000
TOTAL en €	3 163 000

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à : 225 k€.

Ces dépenses sont financées notamment par les recettes le FCTVA pour 80 K€, le virement de section pour 2 938 K€ et la dotation aux amortissements : 370 K€.

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

IV- Budget GEMAPI

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 2 298 231,29 €**
- **Investissement : 1 458 498,55 €**
- **Soit un total de 3 756 729,84 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 354 307,51
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 709 076,22
Solde global de clôture 2023	645 231,29

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles de ce budget se déclinent comme suit :

- La taxe Gemapi est estimée en année pleine à 1,63 M€ soit environ 20 euros par habitant (population DGF).
- La compensation versée pour les exonérations en matière de taxe sur le foncier bâti et de contribution foncière des entreprises s'élève à 23 k€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1,57 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 506 K€ notamment pour des prestations d'entretien de curage des cours d'eau et des frais de fonctionnement ;
- Prorata du personnel en charge des questions relative à la Gemapi : 50 K€ ;
- Il est inscrit par prudence 65 K€ au chapitre 014 en cas de dégrèvement de taxe Gemapi et autres dépenses exceptionnelles ;
- Contributions aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et ses affluents et à celui du Gapeau : 950 K€ ;
- Remboursement des intérêts des emprunts : 44 K€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 630 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 596 K€ et concernent différents travaux de renaturation des berges, création de zones d'enracinement et recalibrage d'épis.

Les restes à réaliser s'élèvent à 88 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 132 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et le remboursement de la TVA 50 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

V- Budget des transports

Il est à noter, malgré la reprise des résultats, que ce budget verra ses ratios fortement dégradés, les excédents ne rentrant pas en compte dans les calculs de ratios financiers. Seule une augmentation durable de ses recettes permettra de retrouver un équilibre stable et pérenne.

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 6 013 715,40 €**
- **Investissement : 1 274 034,30 €**
- **Soit un total de 7 287 749,70 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	2 180 119,40
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	14 060,47
Solde global de clôture 2023	2 194 179,87

3. Section de fonctionnement

Les recettes réelles de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La participation des familles : 180 K€
- Le versement mobilité : 1 750 K€ (y compris l'augmentation au 1^{er} juillet 2023. Le versement mobilité est désormais au taux maximum.
- La dotation versée par la Région : 1 302 K€

- La subvention du budget principal : 600 K€. Celle-ci sera versée en fonction des besoins réels du budget annexe. Les excédents reportés devraient permettre de réduire fortement le montant à verser.

Les dépenses réelles s'élèvent à 4,78 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (3,3 M€) dont 2,7 M€ pour le transport scolaire. Il est prévu une forte augmentation du transport urbain suite à la relance du marché. Il est également prévu des crédits pour le plan de mobilité et le plan vélo ;
- Charges de personnel : 218 K€ ;
- Autres charges de gestion courante : 132 K€ pour les remboursements concernant le réseau Mistral et une enquête menée par la métropole TPM ;
- Intérêts de la dette : 9 K€ ;
- Charges exceptionnelles : crédits inscrits par prudence ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 1 174 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

4. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1 199 K€. Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	834
Opération 9177 : Billettique informatisée	38 000
Opération 9301 : Aménagement espace public parking	300 000
Opération 9302 : Parking relais route des Sources	30 000
Opération 9303: Arrêt de bus	331 000
Opération 9304 : Aménagement de pistes cyclables	200 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	100 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	199 220
TOTAL en €	1 199 054

Les restes à réaliser s'élèvent à 10 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 42 K€

Ces dépenses sont financées essentiellement par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

AR Préfecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

VI- Budget Tourisme

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 473 425,21 €**
- **Investissement : 133 525,60 €**
- **Soit un total de 606 950,81 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus		199 877,81
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	-	68 562,60
Solde global de clôture 2023		131 315,21

Le financement de ce budget est assuré à 100% par la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 334 K€.

Cette somme permettra de payer, outre les dépenses de personnel, les dépenses relatives à la promotion du tourisme sur le territoire, mais également la finalisation du projet de création d'univers de promotion commun en investissement qui consiste en :

- Définition d'un univers de promotion commun (éléments de langage, photothèque, charte graphique...)
- Actualisation et création de supports de communication (cartographie, support print, agenda partagé, randonnées...);
- Création d'une plate-forme digitale.

VII- Budget du SPANC

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement et arrêté en dépenses et recettes à la somme de **180 211,91 €** en Exploitation.

Pour mémoire, le résultat global 2023 est le suivant :

Résultats de l'exercice	-	17 869,38
Résultat de clôture n-1 reporté		133 081,29
Résultat de clôture 2023		115 211,91

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce budget.

Le financement de ce budget est assuré par la vente des prestations à hauteur de 50 K€ et les aides reçues par l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations des particuliers à hauteur de 15 K€.

Une provision pour dépréciation à hauteur de 6,7 K€ est inscrite suite à la demande du Service de Gestion Comptable.

Pour rappel, l'exercice 2023 a connu une importante régularisation sur la TVA qui était mal comptabilisée jusqu'ici, ce qui aura pour effet d'afficher des masses budgétaires différentes entre les deux exercices.

Enfin, un travail doit être mené en 2024 pour améliorer l'annualité budgétaire de ce budget.

CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11-12 ans.

Dans ces projets de budgets primitifs, le résultat reporté rentre dans le calcul de l'épargne brute. Comme indiqué en introduction de la présente note, il faut noter que ce n'est pas une recette propre et qu'une attention particulière est portée sur ce point.

Au 01/01/2024, la capacité de désendettement globale et par budget de la CASSB, avec résultats reportés inclus, est la suivante :

DETTE	CRD AU 01/01/2024	EPARGNE BRUTE	CAPACITE DE DESENETTEMENT
BUDGET PRINCIPAL	26 333 238	14 464 029	1,82
BUDGET EAU	12 556 330	1 490 461	8,42
BUDGET ASSAINISSEMENT	16 557 491	7 610 571	2,18
BUDGET ORDURES MENAGERES	2 307 420	3 338 113	0,69
BUDGET GEMAPI	2 632 470	634 913	4,15
BUDGET TRANSPORTS	711 392	1 235 647	0,58
TOTAL CONSOLIDÉ	61 098 341,05	28 773 734,38	2,12

L'EPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, en dehors des intérêts de la dette. Elle est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement et est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

Elle est calculée ici pour les seuls budgets comportant de la dette. A l'instar du calcul de la capacité de désendettement, les excédents de fonctionnement reportés sont inclus dans le calcul.

	EPARGNE BRUTE	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EPARGNE BRUTE
BUDGET PRINCIPAL	14 464 029	49 686 120	29,11%
BUDGET EAU	1 490 461	7 764 832	19,20%
BUDGET ASSAINISSEMENT	7 610 571	10 254 767	74,21%
BUDGET ORDURES MENAGERES	3 338 113	25 529 396	13,08%
BUDGET GEMAPI	634 913	1 653 000	38,41%
BUDGET TRANSPORTS	1 235 647	6 012 119	20,55%
TOTAL CONSOLIDÉ	28 773 734	100 900 234	28,52%

BALANCE DES ENGAGEMENTS

RAR TRANSPORT

DEPENSES

AR Prefecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF Reçu le 17/04/2024

Niveau de rupture
 - 1 : Section
 - 2 : Nature

- 1 : Investissement/Fonctionnement
- 2 : Dépenses/Recettes
- 3 : Budget
- 4 : Exercice

- Uniquement les engagements non soldés

entre 1 et 1
 entre D et D
 entre 14 et 14
 entre 2023 et 2023



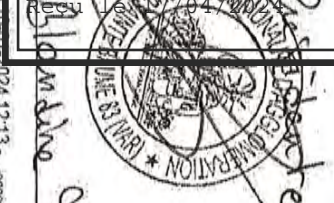
BALANCE DES ENGAGEMENTS

Date	Numero	Libelle	Montant Engage	Montant Dégage	Solde Engagement	Imputation Budgétaire	Fournisseur Marché / Contrat	Code Demandeur	Service Choisis
29/03/2023	ST23002101	AMENAGEMENT COMP PARKING COVOITURAGE CADI	27 754.00	25 016.00	2 738.00	2128 9301 TRU CAST	COLAS FRANCE LA SEVNE 2020-42-02		
Total Nature : 2128 AUTRES TERRAINS			27 754.00	25 016.00	2 738.00				
21/12/2022	IN22016701P	Acquisition matériel complémentaire	881.20	234.40	646.80	2183 9177 TRS AGLO	UBI TRANSPORTS 20-0849-04		
Total Nature : 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INF			881.20	234.40	646.80				
17/04/2023	ST23003001	ACQUISITION TERRAIN PARKING COVOITURAGE CASTELLET	2 500.00		2 500.00	2312 9301 TRU CAST	DEPARTEMENT DU VAR		
02/05/2023	ST23003101	SIGNALISATION PARKING COVOITURAGE LE CASTELLET	1 619.00		1 619.00	2312 9301 TRU CAST	MIDTRACAGE 2020-42-04		
09/12/2023	ST23009201	Etude d'Avant-Projet Parking Relais / Covoiturage Saint Anne d'Evanos	3 334.50		3 334.50	2312 9304 TRU AGLO	BET CERRETTI 2020-01-02	ST - SERVICE TEC	
Total Nature : 2312 TERRAINS			7 453.50		7 453.50				
Total Sect or Investissement :			36 088.70	25 250.40	10 838.30				
Total Général :			36 088.70	25 250.40	10 838.30				

de mille huit cent trente huit euros et trente ct

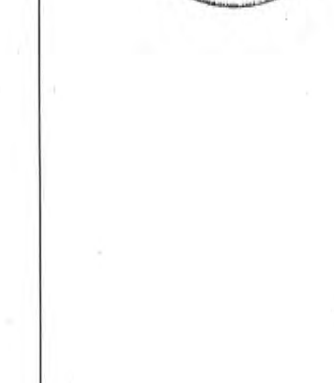
AR Prefecture

083-24833013920240408-DEL_C 2024 09-BF



Blondine Monise

Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de SAINT-CYR-SUR-MER
Valérie OLMI



RESTES A REALISER

Budget : TRANSPORT CASSB

Exercice : 2023

INVESTISSEMENT RECETTES

Pas d'enregistrement pour cette sélection

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF
Reçu le 17/04/2024

La Présidente



Blandine Gauthier

Valérie OLMI
Responsable du SGC

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

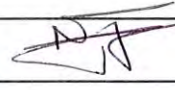

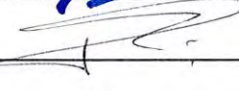
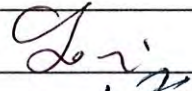
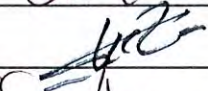
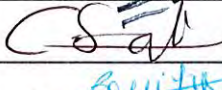
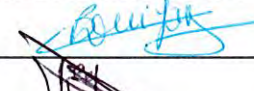


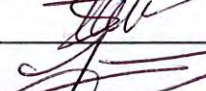
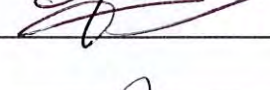
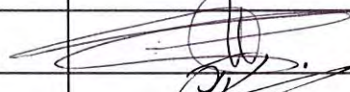
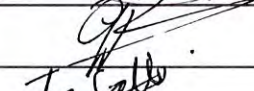
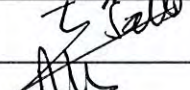

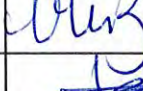
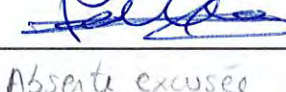
AR Prefecture

N° de délibération : 2024-049-DEL_CC_2024_049-BF
 N° de liste électorale : 0242
 Nombre de suffrages exprimés : 41
 VOTES :
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstentions : 0



Date de convocation : 22 Mars 2024
 Présenté par (1) Madame la Présidente Romier Blandine
 Ale Cassrelle le 08 Avril 2024
 (1).
 Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 Ale Cassrelle le 08 Avril 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01	JOURDAN René	Procuration à M. DELEDDA
02	VERDUYN Hélène	
03	ARNAUD Suzanne	
04	BARTHELEMY Philippe	Procuration à Mme SANAT
05	CASTELL René	
06	JOSEPH Jean-Paul	
07	FRIEDLER Edouard	
08	AUBERT Patricia	
09	ALSTERS Daniel	
10	CANOLLE Muriel	
11	GRANET Jean-Luc	
12	MAZELLA Fanny	
13	PORCU Robert	Procuration à Mme MAZECCA
14	DE PERETTI Carole	Procuration à Mme THIBAUX
15	THIBAUX Eliane	
16	MIGLIACCIO Eric	
17	DE MARIA Luc	Procuration à Mme CANOLLE
18	COTTEREAU Roger	
19	GARCIA Gilles	Absent
20	SAMAT Andrée	
21	FERRARA Louis	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
AR Prefecture		
22 CORREZON Pascale 094-20240408-DEL_CC_2024_049-BF Reçu le 17/04/2024		
23 JOANNON Bruno		
24 GOHARD Chrystelle		
25 MAUBE Yvan - Procuration à Mme ARTHAUD		
26 LARLET-LOIR Evelyne		
27 DELEDDA Robert		
28 SERGENT Christine		
29 BONIFAY Corinne		
30 TEYSSIER Jean		
31 NOEL Nathalie		
32 LONG Sophie		
33 SERRES Danielle Procuration à Mr FRIEDLER		
34 CAULET Laurent Procuration à Mme CORTY		
35 CORTY Ludivine		
36 PERRIER Gérard		
37 SALLES Michèle		
38 REYNARD Yves		
39 BOURON Valérie		
40 ROCHETEAU Philippe		
41 GUEREL Emilie Absente excusée		Absente excusée
42 BAYLE Marc Procuration à M. TEYSSIER		

Certifié exécutoire par (1) _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
 A _____ le _____

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Préfecture

Budget annexe des transports - Budget primitif 2024

Identifiant unique de l'acte : 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_049-BF

Numéro d'acte : DEL_CC_2024_049

Date de décision : 08/04/2024

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : PJ_38_6_BP2024TRSpespref_14202401_seal.xml

Fichier(s) annexes(s) : DEL_CC_2024_049.pdf

PJ38_1_BP2024TRS2.pdf

pj38-2_Note_de_presentation_Budgets_Primitifs_2024.pdf

pj38-3_RAR TRANSPORT DEPENSES.pdf

pj38-4_RAR TRANSPORT RECETTES NEANT.pdf

PJ38-5_BP2024TRS2_sign.pdf

Collectivité émettrice : CA SUD SAINTE-BAUME

Acte transmis par : Anne-Marie LAPASSET

Date d'envoi de l'acte : 17/04/2024 10:07:19

Date de réception de l'AR : 17/04/2024 10:08:08

